



Contrat de travail peu explicite

Par **bonnesnouvelles**, le **06/05/2013 à 00:59**

Bonsoir,rnrnJ'ai reçu d'une entreprise un contrat de travail. Avant toute signature, je souhaite m'assurer qu'il est conforme.rnrnIl s'agit d'un poste de cadre ou je dois bénéficier d'abord d'un véhicule de société (service) puis d'un véhicule de fonction après la période d'essai, ainsi que d'un ordinateur portable - téléphone portable - Indemnité repas. Egalement des accords d'interressement et de participation. Malheureusement aucun de ses éléments figure sur le contrat qui m'as été adressé. Deplus, le contrat reçu ressemble plus à une simple lettre de 3 pages et ne mentionne pas sur la première page "CONTRAT DE TRAVAIL".rnrnLorsque je demande à faire figurez ces points sur le contrat, il m'est répondu cela : "Il n'est pas dans notre politique de faire du sur mesure dans les contrats. Il s'agit d'un contrat type identique à celui des collaborateur de la même fonction. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir, croyez-moi..."rnrnQu'en pensez-vous? **merci**

Par **Lag0**, le **06/05/2013 à 08:06**

Bonjour,rnAu contraire de ce qui vous a été dit, certaines mentions sont obligatoire au contrat. En particulier dans votre cas la voiture de fonction. rnUne voiture de fonction est un élément contractuel faisant partie de la rémunération, et se doit d'être indiquée, sinon, l'employeur pourrait la supprimer à tout moment...